

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

APPLICATION MOBILE MOUNTNPAY

PayinTech, Société par Actions Simplifiée au capital de 178 165,60 euros, dont le siège social est situé au 5 Rue Félix Pyat, 92800 Puteaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 794 969 634 00011.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les "CGU") présentent les règles d'utilisation de l'application mobile "MountNPay" (ci-après dénommée l'"Application") éditée par la société PayinTech (ci-après la "Société"). L'Application est mise à disposition des utilisateurs (ci-après les "Utilisateurs") présent au sein de la station dont le gestionnaire est client des solutions Payintech (ci-après le "Gestionnaire") dans le but d'accéder au système de paiement privatif proposé par PayinTech. Il est précisé que Payintech agit en tant que simple mandataire de son Prestataire de Service de Paiement au titre de l'encaissement des fonds des Utilisateurs (ci-après les "Services").

L'installation et l'accès à l'Application, ainsi que son utilisation, sont soumis à l'acceptation sans réserve des présentes CGU par l'Utilisateur.

Les présentes CGU peuvent être consultées à tout moment depuis l'Application. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU et d'en informer les Utilisateurs par tous moyens préalablement à la publication des nouvelles CGU.

Avant toute utilisation du Service, l'Utilisateur doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant d'utiliser le Service et que son terminal mobile (iOS ou Android), ci-après le **Smartphone**, lui permet d'utiliser l'Application.

L'utilisation des Services peut s'effectuer à partir :

- De l'Application mobile MountNPay sous réserve d'avoir un système d'exploitation mobile compatible
- D'une Application Partenaire intégrant les Services de PayinTech

ARTICLE 1 - OBJET

Les Services fournis par la Société ont pour objet de faciliter le séjour de l'Utilisateur en permettant notamment de :

- Associer son Forfait de Ski avec son Compte Utilisateur ;
- Gérer les paramètres de validation d'un paiement ;
- Bloquer son Support NFC en cas de perte ou de vol ;
- Transmettre ses coordonnées bancaires au Prestataire de Services de Paiement pour payer des consommations et services plus rapidement et plus simplement ;
- Suivre ses dépenses et consommations ;
- Consulter l'annuaire des partenaires faisant partie du réseau d'acceptation ;
- Recevoir des notifications et des offres promotionnelles.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

Application Partenaire : désigne une application non éditée par PayinTech et intégrant tout ou partie des Services. L'utilisateur peut activer ou non les Services via l'Application Partenaire sous réserve de l'acceptation des présentes CGU et de la politique de confidentialité de la Société.

Commerçant : désigne tous les points d'acceptation du Service en tant que mode de paiement : restaurants, magasins et autres points de vente de la station.

Compte Utilisateur : désigne le compte créé par l'Utilisateur, depuis l'Application ou depuis l'Application Partenaire, dans le but d'accéder aux Services proposé par la Société. Ce compte est accessible par la combinaison d'un identifiant et d'un mot de passe.

Forfait de Ski : désigne le support physique de l'Utilisateur, lui permettant l'accès aux remontées mécaniques durant son séjour. Ce forfait est muni d'une puce NFC et permet, dans le cadre des Services fournis par Payintech, de payer des produits ou prestations de service chez les différents Commerçants.

Paiement Instantané : action sécurisée consistant à émettre un acte de paiement grâce au Forfait de Ski et aux coordonnées bancaires de l'Utilisateur. Ces informations sont renseignées lors de la création du Compte Utilisateur et conservées par l'intermédiaire du Prestataire de Services de Paiement, pour laquelle la Société agit en tant que simple mandataire.



Prestataire de Services de Paiement (PSP) : désigne la société Ingenico Group – S.A., société anonyme au capital social de 61 493 241€, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 317 218 758, dont le siège social est situé au 28/32 Boulevard de Grenelle, 75015 Paris, certifiée PCI-DSS et disposant de tous les agréments nécessaires pour permettre la mise en place du Paiement Instantané.

Double Validation d'un Paiement : action sécurisée permettant à l'Utilisateur de valider un Paiement Instantané, depuis l'Application.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES SERVICES

Article 3.1 - Inscription de l'Utilisateur

L'Utilisateur effectue la souscription aux Services en téléchargeant préalablement l'Application sur son Smartphone, à partir du catalogue d'applications mobiles disponible depuis l'App Store ou le Play Store. La souscription peut également s'effectuer à partir d'une Application Partenaire.

L'Utilisateur procède ensuite à la création de son Compte Utilisateur en renseignant son nom, son prénom et son adresse mail ou en se connectant via un compte existant sur un des réseaux sociaux compatibles.

Article 3.2 - Activation du Paiement Instantané

L'Utilisateur doit renseigner ses coordonnées bancaires pour l'activation du Paiement Instantané via le Forfait de Ski de l'Utilisateur. Les informations bancaires sont saisies directement sur une page sécurisée et hébergée par le Prestataire de Services de Paiement. Une fois ses coordonnées saisies, elles sont enregistrées et stockées par le Prestataire de Services de Paiement et permettent à l'Utilisateur d'activer le Paiement Instantané. Le Prestataire de Services de Paiement est certifié PCI-DSS. Cette norme est un standard de sécurité international dont les objectifs sont d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données des porteurs de cartes, et ainsi de sécuriser la protection des données cartes et de transaction.

Article 3.3 - Forfait de Ski

Les sociétés émettrices des Forfaits de Ski sont des partenaires de la Société et ont autorisé, au préalable, la Société à utiliser ce support pour l'utilisation du Service. L'utilisation des Services n'engendre aucun dysfonctionnement ou modification dans l'usage initial de ce Forfait de Ski.

La Société n'est donc pas responsable des fonctionnalités, entre autres, d'accès et de remontée mécanique, qui restent à la charge des sociétés émettrices du Forfait de Ski.

Article 3.4 – Publication et classement des offres des Commerçants via l'Application

Lorsque l'Utilisateur accède au Service via l'Application, il pourra avoir accès à un certain nombre d'offres promotionnelles émises ponctuellement par les Commerçants référencés dans l'annuaire de l'Application. L'Utilisateur pourra profiter de ces offres en se rendant directement aux points de vente des Commerçants, en utilisant le cas échéant le Service de Paiement Instantané pour payer le Commerçant.

Il est toutefois précisé que l'Application ne permet pas aux Utilisateurs de conclure des contrats de vente ou prestations de services avec les Commerçants directement à partir de l'Application.

Seuls les Commerçants autorisés par la Société et/ou par le Gestionnaire peuvent publier des offres promotionnelles via l'Application. La Société n'exerce pas de contrôle a priori sur les offres promotionnelles publiées mais pourra déréférencer toute offre qu'elle jugerait illicite ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans une telle situation, le Commerçant peut toutefois prendre contact avec la Société afin de connaître les raisons du refus ou de la suppression de l'offre et le cas échéant apporter les corrections nécessaires à son annonce.

Le référencement et le classement des annonces des commerçants sur l'Application est réalisé notamment au regard des préférences de l'Utilisateur et de sa localisation dans la station.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR

Article 4.1 - Utilisation du Service et sécurité

L'Utilisateur utilise les Services, conformément aux finalités et dans les conditions décrites dans les présentes CGU.

L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de son Smartphone, de son Compte Utilisateur et de son Forfait de Ski. Il doit en particulier tenir absolument secret ses identifiants et mot de passe, et ne jamais les communiquer à un tiers. La Société ne peut être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant de la négligence prouvée de l'Utilisateur à protéger ses identifiants de connexion et/ou les informations personnelles liées à son compte.

L'Utilisateur s'engage plus généralement à ne pas utiliser les Services à des fins frauduleuses ou illégales

Article 4.2 - Informations Utilisateur

L'Utilisateur est responsable de l'exactitude des informations qu'il renseigne sur l'Application. Il est responsable de notifier, au moyen de l'Application, tout changement concernant son adresse mail, son numéro de Forfait de Ski et ses coordonnées bancaires.

L'Utilisateur s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire les tiers en erreur et à ne pas usurper l'identité d'une autre personne.

En l'absence d'information de tout changement communiquée par l'Utilisateur, la Société ne pourra en aucun cas être responsable des conséquences préjudiciables pour l'Utilisateur.



L'Utilisateur a la possibilité d'activer la géolocalisation de son Smartphone. L'Utilisateur consent ainsi à partager avec la Société ses données de géolocalisation lorsque l'Application est active.

Article 4.3 - Paiements non autorisés

L'Application permet à l'Utilisateur de suivre l'ensemble des paiements réalisés dans le cadre de ce Service. L'Utilisateur est en charge de vérifier l'exactitude de ses transactions. L'Utilisateur a la possibilité d'activer les notifications pour être prévenu de chaque paiement réalisé.

Si la Double Validation de Paiement est activée, l'Utilisateur est responsable, au moment de cette validation, de vérifier une seconde fois l'exactitude des informations de paiement à valider.

Si la Double Validation de Paiement n'est pas activée, en cas de paiement erroné ou de paiement non justifié, l'Utilisateur doit se manifester auprès du Commerçant, afin d'annuler et rectifier ladite transaction. En cas d'utilisation frauduleuse du Forfait de Ski, l'Utilisateur doit supprimer au plus vite son Forfait de Ski ou activer la Double Validation de Paiement.

La Société ne saura être tenu responsable des sommes potentiellement utilisées frauduleusement ou par erreur si la Double Validation d'un Paiement n'était pas activée. L'Utilisateur ne pourra exiger un quelconque remboursement de la part de la Société, du Gestionnaire ou du Commerçant.

Article 4.4 - Perte ou vol du Forfait de Ski

En cas de perte ou de vol de son Forfait de Ski, l'Utilisateur doit, dès qu'il en a connaissance, se rendre sur son Compte Utilisateur de l'Application et supprimer ledit Forfait de Ski. Ainsi, le présent Forfait de Ski ne pourra plus être utilisé dans le cadre de l'Application.

Pour utiliser de nouveau les Services de l'Application, l'Utilisateur n'aura qu'à renseigner les informations de son Forfait de Ski nouvellement délivré.

Cette démarche concerne uniquement les Services de paiement fournis par la Société. L'Utilisateur doit également prévoir des démarches auprès de la société émettrice des Forfaits de Ski et/ou de remontées mécaniques.

L'Utilisateur est responsable des paiements non autorisés exécutés avant la suppression du Forfait de Ski perdu ou volé si la Double Validation de Paiement n'était pas activée. Pour toute demande d'indemnisation ou contestation d'opérations non autorisées, l'Utilisateur devra s'adresser à son établissement bancaire ou au PSP, la Société n'ayant aucun rôle au titre de l'encaissement des fonds et ne pouvant donc assumer aucune responsabilité à cet égard.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE PAYINTECH

Article 5.1 - Gestion des Paiements Instantanés

L'Utilisateur a la possibilité d'enregistrer différents types de cartes bancaires : CB, Visa ou Mastercard.

Le numéro complet de la carte bancaire de l'utilisateur n'est pas stocké par La Société. En accords avec les réglementations Européennes en vigueur, seuls les 4 derniers chiffres de la carte bancaire sont conservés.

Les Services fournis par la Société sont uniquement accessibles de manière sécurisée par HTTPS (SSL/TLS).

Pour assurer la sécurité des paiements, la Société agit en qualité de mandataire de son Prestataire de Services de Paiement, certifié PCI-DSS. Cette norme est un standard de sécurité international dont les objectifs sont d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données des porteurs de cartes, et ainsi de sécuriser la protection des données cartes et de transaction.

Lorsque l'Utilisateur enregistre les informations de sa carte bancaire, le Prestataire de Services de Paiement collecte les données et procède aux diverses vérifications pour éviter les abus et les fraudes. Les données sont stockées sur les serveurs du Prestataire de Services de Paiement.

Afin de pouvoir débiter le compte lors d'un paiement ou de le créditer suite à une annulation d'un Commerçant, le Prestataire de Services de Paiement garde les données bancaires associées au numéro d'autorisation, le temps nécessaire à la réalisation de la transaction et au traitement des éventuelles réclamations (annulations, litiges).

Article 5.2 - Plafond de paiement

L'Utilisateur a la possibilité, pour chaque Forfait de Ski renseigné, de définir un plafond de paiement journalier. Lorsque le plafond journalier est atteint, les paiements sont refusés. L'Utilisateur a la possibilité de réhausser son plafond depuis l'Application.

La Société est responsable de la bonne prise en compte des plafonds envers l'Utilisateur, sauf en cas de manquement de l'Utilisateur aux obligations visées à l'article 4.

Article 5.3 - Connectivité

La Société ne saura être tenu responsable d'éventuelles incapacités de l'Utilisateur ou des Commerçants à accéder au Service ou à l'Application ou de l'impossibilité pour les Utilisateurs d'accéder à leur Compte Utilisateur qui auraient pour cause des difficultés liées au réseau internet ou pour



toute autres causes indépendantes de sa volonté. En particulier, en cas de Double Validation d'un Paiement activée par l'Utilisateur sur son compte, la Société ne saurait être tenue responsable en cas d'échec de réception de la notification mobile et/ou de sa validation par l'Utilisateur à cause d'un réseau internet mobile défaillant. Dans ce cas la transaction ne sera pas réalisée.

Article 5.4 - Limitation de responsabilités

La Société et son Prestataire de Services de Paiement sont étrangers à tout différend pouvant exister entre l'Utilisateur et les Commerçants de la station.

Par conséquent, la Société ne pourra répondre à aucune contestation liée aux produits et services vendus, à l'annulation ou au remboursement des achats réalisés auprès des Commerçants. L'Utilisateur devra s'adresser directement au Commerçant pour toute contestation liée à la vente du bien ou service concerné.

La responsabilité de la Société ne pourra par ailleurs être engagée en raison de :

- Un non respect des présentes CGU par l'Utilisateur
- Une mauvaise utilisation ou un dysfonctionnement du Smartphone ou du Forfait de Ski
- Un défaut, une perte, un retard ou une erreur de transmission de données indépendants de la volonté la Société
- Une absence ou un dysfonctionnement du réseau internet
- Une usurpation d'identité d'un tiers par un Utilisateur

ARTICLE 6 - DONNÉES PERSONNELLES

L'Utilisateur se voit informé que la Société traite des données à caractère personnel lui appartenant lors de son utilisation des Services.

Le traitement des données personnelles de l'Utilisateur réalisé par la Société est plus amplement détaillé au sein de [la politique de confidentialité de la Société](#).

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, l'Utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression sur les données personnelles le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime, en contactant directement la Société à l'adresse email suivante : mountnpay@payintech.com.

ARTICLE 7 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les applications, les marques, les dessins et les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, la structure des bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design et tout autre contenu mis à disposition de l'Utilisateur par la Société, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de la Société et sont protégés par les dispositions du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets et de tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle en vigueur.

Toute extraction, reproduction, représentation, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, intégration dans un autre matériel, décompilation, exploitation commerciale de tout ou partie des éléments susvisés, est strictement interdite.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de la Société, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 8 - DURÉE, PRIX ET ENGAGEMENT

Article 8.1 - Conditions financières

Le téléchargement de l'Application, ainsi que l'accès au Service et à son utilisation, est gratuit, hors éventuels frais d'abonnement auprès d'un opérateur de téléphonie et frais de connexion au réseau internet et éventuels frais monétiques liés à la carte bancaire ou au compte bancaire utilisé.

Article 8.2 - Disponibilité de l'Application

L'Application est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas d'absence de réseau, de force majeure, de pannes ou d'opérations de maintenance.

Article 8.3 - Résiliation

L'Utilisateur peut supprimer son Compte Utilisateur à tout moment et sans frais, sur simple demande auprès de la Société à l'adresse électronique suivante : mountnpay@payintech.com

La Société se réserve la faculté de supprimer le Compte de l'Utilisateur en cas de violation des présentes CGU, sans qu'il puisse réclamer le paiement de quelque indemnité que ce soit, étant précisé qu'aucune décision ne sera prise sans en avoir averti au préalable l'Utilisateur et en laissant à l'Utilisateur un délai de préavis raisonnable pour remédier au manquement sauf en cas de faute lourde de l'Utilisateur. La Société peut user de ce droit sans préjudice de la faculté de demander le paiement de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi du fait de la violation des CGU par l'Utilisateur.

La Société se réserve également la faculté de supprimer le compte de l'Utilisateur en cas de cessation de l'exploitation de l'Application, sans que l'Utilisateur puisse réclamer le paiement de quelque indemnité que ce soit.



ARTICLE 9 - DISPOSITIONS GENERALES

Article 9.1 - Généralités

Les intitulés des articles des présentes CGU ne sont destinés qu'à faciliter la lecture et ne sauraient avoir d'effet sur l'interprétation des CGU.

Article 9.2 - Intégralité du contrat

Les présentes CGU, et les annexes qui les accompagnent, constituent l'intégralité des engagements convenus entre l'Utilisateur et la Société. Tous les termes et conditions supplémentaires ou différents relatifs à l'objet des présentes et figurant dans toute communication écrite ou orale adressée à la Société lui seront inopposables.

Article 9.3 - Force majeure

La Société ne pourra être tenue responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes CGU qui résulterait de la survenance d'un événement de force majeure, tel que défini par la jurisprudence.

Article 9.4 - Loi applicable

Les présentes CGU sont régies par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce nonobstant les lieux d'exécution des obligations issues de ces CGU.

Article 9.5 - Règlement des litiges

En cas de litige et à défaut de solution amiable, la compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête. La présente clause ne saurait toutefois empêcher l'Utilisateur agissant en qualité de consommateur de faire valoir ses droits dans l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du droit de procédure civile applicable ou dans la juridiction du lieu où il résidait lors de son acceptation des présentes CGU.

En cas de différend, l'Utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends. L'Utilisateur peut saisir le médiateur de la consommation désigné par la plateforme Médicys : <https://www.medicys.fr/conso/droits-des-consommateurs/>

La Commission Européenne prévoit également une plateforme en ligne de résolution des différends à laquelle l'Utilisateur peut se référer ici: <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.